



Compte-rendu du Conseil Municipal Du vendredi 26 juin 2026

Date de convocation du 22 Juin 2026

Présents : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE-ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Madame CHASTILLON Mireille, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel.

Pouvoirs :

Monsieur GIBERT Benoît a donné pouvoir à Madame GLADINE-ROUCHY Laure
Monsieur ALRIVIE Yohann a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur LESCURE Benjamin a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Madame FOUSSAT Françoise a donné pouvoir à Madame GANE Cécile
Monsieur RODIER Jean-François a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GIBERT Benoît, Monsieur ALRIVIE Yohann, Monsieur LESCURE Benjamin, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur RODIER Jean-François

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie MAISONOBE

Nombre de conseillers en exercice	Présents
19	14 (+ 5 procurations)

La séance a été ouverte à 18h38 sous la présidence de Mr André ARNAL, Maire.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28/04/2026
2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05/06/2026
3. Subventions aux associations (2026)
4. Aurillac Agglo : Désignation d'un conseiller municipal pour participer à la commission PLUi-H
5. Restructuration de l'Ecole (Création d'un nouveau restaurant scolaire et d'un espace périscolaire) : demande de subvention au titre du Contrat Cantal Développement 2022-2027
6. Demande de subvention au titre du FIPDR 2026- Sécurisation des écoles maternelle et primaire
7. Demande de subvention au titre des amendes de police 2026
8. Convention entre la Maison de Santé pluriprofessionnelle, le CCAS et la Mairie
9. Convention France Travail
10. Convention de servitude pour le chemin d'accès à la centrale Photovoltaïque de Cueilhes
11. Tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint technique au 01/09/2026 (14h), augmentation du temps de travail d'un adjoint technique au 01/09/2026 (+4h), avancements de grade 2026
12. Contrat d'apprentissage aux écoles
13. SDEC : Réglage éclairage publique RD 922
14. Acquisition de terrain : Pont d'Authre- Arrêt de bus
15. Décisions du maire
16. Questions diverses (licence IV, ...)

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 avril 2026

Aucune observation.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 juin 2026

Aucune observation.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Subventions aux associations (2026)

Commission "Animation/culture/vie associative" réunie le 17 juin 2026.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Proposition	Proposition exceptionnelle	Réserve	Observations
OCCE Ecole	3 300€			
APE	2 300€			
Authre Danse	300€			
Amicale Classe 69	0€			
Amicale des Retraités	300€			
Anciens Combattants AFN	450€			
CAJ	1 900€	1 000€		Pour les 30 ans
CJRPJ	1 000€			
Comice Agricole			400€	Pas de Comice en 2025
ACCA Diane Jussacoise	350€			
Camion RC15	200€			
Cantal Ecoute Cancer	150€			
Familles Rurales	300€	100€		Spectacle de clown
Gymnastique volontaire	500€			
Jussac Jump - Ferme équestre		500€		Voté en CM du 27 mars 2026
Jussac Padel Tennis Club	1 000€			
Le lapin en scène	150€			
Retraite sportive Vallée de l'Authre	300€			
Scorpion Defense Club	150€			
Ancien U.S.J	0€			
Line Danse and Co	150€			
Comité des fêtes	2 000€			
Pétanque Jussacoise	300€			
Talents aiguilles	250€			
Team Lavigne	0€			
Retraite heureuse au pré				
SOUS TOTAL	15 350€	1 600€	400€	

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	Proposition	Proposition exceptionnelle	Réserve	Observations
Donneurs de sang bénévoles	300€			
Amicale des Prés Verts	200€			
RC St Cernin	0€			
Handball NRJSC	300€			
Ping du Pays de Naucelles	0€			
Vergers de la Vallée de l'Authre	250€			
USVA section seniors	2 000€	1 000€		Montée en régionale 3
USVA section école de foot	800€			
SOUS TOTAL	3 850€	1 000€		

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Proposition	Proposition exceptionnelle	Reserve	Observations
ADMR St Germin	200€			
AMF THELETHON	0€			
Foyer Socio-éducatif Collège Henri Mondor St Germin	150€			
Association Sportive Collège Henri Mondor St Germin	150€			
Fond de solidarité pour le logement (FSL Cantal)	500€			
GVA Aurillac Salers		100€		Voté en CM du 27 mars 2026
Prévention routière	0€			
Protection Civile	0€			
Restos du Cœur	0€			
Antenne d'Aurillac				
Épicerie sociale ABC	0€			
ASED Cantal			150€	
Secours Catholique	200€			
SPA Antenne Aurillac	150€			
Union Des Sociétés de Musique du Cantal - UDSMC	0€			
Tour du Cantal Pédestre	0€			
Ligue contre le Cancer du Cantal	0€			
SOUS TOTAL	1 350€	100€	150€	

Membres qui n'ont pas pris part au vote : A.ARNAL, B.LESMARIE, A.MAISONOBE.

PROPOSITIONS = 20 550€

PROPOSITIONS EXCEPTIONNELLES = 2 700€

RESERVES = 550€

TOTAL GENERAL = 23 800€ (rappel : enveloppe votée au budget 2026 = 33 000€)

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Aurillac Agglo : Désignation d'un conseiller municipal pour participer à la commission PLUi-H

Lors de la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H), les modalités de collaboration entre les communes et Aurillac Agglomération ont été fixées.

Une commission a été créée pour suivre le PLUi-H, s'assurant du bon déroulement des procédures et de la co-construction avec les communes.

Les membres seront convoqués pour des réunions lors de certaines phases clés. La commission inclut des représentants de chaque commune (minimum 2 représentants).

Mme Nathalie CLUSE est membre de droit (conseillère communautaire).

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Bruno LESMARIE comme deuxième représentant.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Restructuration de l'Ecole (Création d'un nouveau restaurant scolaire et d'un espace périscolaire) : demande de subvention au titre du Contrat Cantal Développement 2022-2027

Cette subvention est allouée par le département. Cette aide peut représenter jusqu'à 10% des frais dédiés à la réalisation du projet.

Le coût actualisé de l'opération s'élève à 1 964 789.76 € HT

Plan de financement actualisé :

Dépenses HT		Recettes HT	
Assistance Maîtrise Ouvrage	22 500.18€	Etat	480 216.00€
Maîtrise d'œuvre	212 590.00€	Région	200 000.00€
Travaux	1 666 970.36€	Département	196 479.00€
Divers	62 729.22€	Aurillac Agglo	100 000.00€
		Caisse d'Allocations familiales	11 672.00€
		Autofinancement/emprunt	976 422.76€

Demande de subvention auprès du Département au titre du Contrat Cantal Développement 2022-2027 à hauteur de 196 479€ ht.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Demande de subvention au titre du FIPDR 2026- Sécurisation des écoles maternelle et primaire

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) finance des actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Cette subvention est allouée par l'Etat.

Le Maire a informé l'assemblée des subventions accordées depuis 2020 pour sécuriser les écoles de la commune, avec des mesures mises en place chaque année.

En 2026, des travaux de sécurisation supplémentaires sont prévus, incluant un nouveau système d'accès à distance/interphone et des travaux de clôture, barreaudage, portail.

Une demande de subvention de 19 617€ (soit 40% du total du projet) est proposée pour le FIPDR 2026 afin de continuer ces efforts.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Demande de subvention au titre des amendes de police 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des aides du Conseil Départemental du Cantal sont disponibles pour les amendes de police, ciblant la sécurité des voies.

Les travaux proposés pour Jussac incluent :

- La sécurisation du passage piétons près de l'école (Avec une zone de stockage et une traversée en deux temps avec des îlots séparateurs pour canaliser les piétons, cette installation amènera aussi les conducteurs à ralentir),
- La sécurité du village de Caussac (Cet aménagement fait suite à des demandes recueillies au cours de la campagne électorale. Au niveau des containers, l'objectif serait de prolonger le caniveau (cela servira à délimiter la chaussée avec une impression de rétrécissement) et de réaliser un massif de fleurs (qui aura pour but de couper les perspectives). Cet ensemble de travaux aidera à faire réduire la vitesse. Toutefois si ce n'est pas suffisant, le dispositif pourra être complété),
- Une partie de la route Impériale (vers Reilhac) (La commune appuie cette demande en indiquant qu'il s'agit d'un itinéraire de transport scolaire. Il est à noter que la taille des arbres longeant cet axe devra être envisagé lorsque la période l'autorisera (taille autorisée uniquement du 15/10 au 15/03). Un bémol cependant, il s'agit d'arbres appartenant à des privés, il faudra les consulter au préalable. Possibilité que la mairie prenne en charge les frais).

Cet ensemble de projets nécessite un investissement de la commune à hauteur de 46 303,95€ HT (financement prévu dans le budget voirie). Une demande de subvention de 30% est proposée.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Convention entre la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, le CCAS et la Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de mener des actions de prévention partagées avec la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Jussac.

Ce partenariat vise à structurer les échanges entre les acteurs sanitaires et sociaux, faciliter l'orientation et l'accompagnement des publics fragiles, développer des actions de prévention de santé.

Il est à noter la réussite de la première action réalisée lors de la Jussacoise avec la possibilité de réaliser un diagnostic du diabète et d'avoir de nombreuses informations sur cette maladie.

Le CCAS prévoit de réunir à nouveau les professionnels de santé pour un projet de sensibilisation autour d'«octobre rose ».

Pour organiser ce partenariat, une convention tripartite est nécessaire.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Convention France Travail

Afin d'intensifier la politique en faveur de l'emploi, la commune de Jussac s'associe à France Travail par le biais d'une convention, autour de plusieurs ambitions communes :

- Améliorer l'accès aux droits et à l'information sur les services de France Travail,
- Déployer l'approche « aller vers » en proposant des services France Travail dans des lieux partenaires du quotidien ;
- Apporter une réponse en proximité aux usagers rencontrant des problématiques de mobilité et d'illectronisme.

Le lieu retenu est la médiathèque de Jussac, avec mise à disposition du matériel (chaise, table, imprimante) et de l'agent communal (aux horaires d'ouverture au public / formation de l'agent prévu) pour aider les administrés dans la recherche d'emploi.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Convention de servitude pour le chemin d'accès à la centrale photovoltaïque de Cueilhes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en 2011, un parc photovoltaïque a été construit par Solaire Direct à Jussac.

Engie Green, le nouveau gestionnaire, prévoit de changer plusieurs modules (environ 23 000 panneaux) et demande la permission de passer par le village de Cueilhes avec des véhicules adaptés (courant aout/septembre).

Une convention de servitude pour l'accès à la centrale est nécessaire entre Engie Green et la commune, ainsi qu'un constat d'huissier pour l'état des lieux pré-travaux et les réfections de voirie. Le but étant de s'assurer que la chaussée et le giratoire ne se dégradent pas suite aux efforts demandés.

Le Conseil Municipal autorise la signature de la convention et valide la réalisation de l'état des lieux.

Discussion concernant le belvédère qui devait surplomber le parc photovoltaïque. Il sera mis en place bien que la demande de construction de l'ouvrage date du précédent chantier de pose.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

**Tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint technique au 01/09/2026 (14h)
augmentation du temps de travail d'un adjoint technique au 01/09/2026 (+4h)
avancements de grade 2026**

Pour le secrétariat de Mairie : avancement de grade 2026 :

- 1- Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet (35h) au 31/07/2026 au service du secrétariat de mairie.
- 2- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet (35h) au 01/08/2026 au service du secrétariat de mairie.

Pour le service de l'école :

- 1- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (31h) au 31/08/2026.
- 2- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35h) au 01/09/2026.

Pour les services divers (école, entretien de bâtiments, garderie, restauration....) :

- 1- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (14h) au 01/09/2026.

Rappel : départ en retraite d'un agent aux écoles (à 31h00 par semaine) en début d'année 2026.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Contrat d'apprentissage aux écoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'apprentissage, destiné aux jeunes de 16 à 29 ans, qui permet d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques dans une spécialité.

Il souligne les avantages pour les apprentis et les services accueillants.

Actuellement, la personne en contrat d'apprentissage va passer son examen du CAP fin juin 2026.

Si cet examen est validé, cette personne souhaite rester au sein de l'école en vue de préparer un Titre Professionnel Intervenant Éducatif Petite Enfance (TP IEPE).

Le Conseil décide d'établir un contrat d'apprentissage de deux ans (2026-2028) avec les Écoles maternelle et primaire Marie Marvingt de Jussac.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

SDEC : Réglage éclairage publique RD 922 = DECISION REPORTEE (manque d'éléments chiffrés)

Mr. le maire souhaite évaluer la pertinence de l'opération en évaluant la différence entre le coût pour réaliser la modification (sélection des tronçons qui disposeront de l'allumage permanent) et le coût que va générer l'augmentation de la consommation électrique suite à l'allumage des rues choisies depuis avril 2026.

Vote reporté.

Acquisition de terrain : Pont d'Authre- Arrêt de bus

Monsieur le Maire a signalé que plusieurs enfants utilisent l'arrêt de bus du giratoire du Pont d'Authre pour se rendre à Saint-Cernin et qu'il est nécessaire de le sécuriser.

Un nouvel abri-voyageurs fourni par la Région pourrait être installé, sous réserve que la commune construise une dalle béton (dalle financée par la Région).

Pour cela, la commune doit acquérir 20 à 30 m² de terrain de Monsieur LINARES (Pour 1 € non recouvré et frais à charge de la commune). La mairie prendra en charge les frais liés à la création d'un muret derrière l'arrêt.

La parcelle sera classée dans le domaine public communal après enregistrement.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Cession licence IV

Suite à une délibération du 26 janvier 2021, la Commune de Jussac a acquis une licence IV après la fermeture du café/restaurant LE CANTOU.

En 2021 et 2022, la licence a été louée à Madame RONGIER pour 65€/mois, mais cette dernière a récemment exprimé le souhait de ne plus la louer.

La licence doit être exploitée dans les 5 ans pour rester valide.

En lien avec un projet commercial au giratoire du Pont d'Authre, Mr LINARES propose de racheter cette licence, afin de créer un ensemble de 3 commerces (boulangier/fleuriste/snack-bar).

La mairie ne souhaite pas réaliser de bénéfice sur la vente de cette licence, mais simplement rentrer dans ses frais.

La licence est donc proposée à Mr. LINARES pour le montant de 3 500 € TTC.

Débat au sein du Conseil Municipal (groupe opposition) quant au risque de perdre définitivement une licence IV sur la commune de Jussac et donc de perdre, l'activité bar, attendue par de nombreux habitants de Jussac, pour espérer relancer une dynamique locale.

Mr. le maire va se renseigner à ce sujet et indique que Mr. LINARES s'oppose à la possibilité de louer la licence IV auprès de la commune.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4 (groupe opposition)

Décisions du Maire

Objet	Entreprise	Montants (€)
Emprunt de 260 000€ Budget commune 2026	CRCA	260 000€ sur 15 ANS TAUX FIXE : 3.94% Capital constant Frais de dossier : 390€

DIVERS

FCTVA 2026 (dépenses 2025)

Inscription au budget commune 2026 pour 119 600€

Versement par l'Etat le 16/06/2026 pour 142 282.66 €

Delta de + 22 682.66€

Evaluation de l'école :

L'équipe d'opposition demande la possibilité de consulter le document faisant état de l'évaluation de l'école.

La 1^{ère} adjointe lui indique qu'un exemplaire est disponible à la mairie en consultation libre.

IME :

L'équipe d'opposition interroge sur le fait que l'IME de Marmanhac devrait fermer ses portes.

La 1^{ère} adjointe indique qu'en effet l'IME doit aménager un espace sur le secteur d'Aurillac. Toutefois la mairie reste motée dans sa volonté de voir apparaître la création d'une classe ULIS, au sein de l'école de Jussac.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 20h17.

La secrétaire de séance

Aurélie MAISONOBE



Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20260909-D2026-7-1-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026